

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.043.B

**Sollicitation de  
subvention auprès de  
la DRAC Nouvelle  
Aquitaine dans le  
cadre des parcours  
d'éducation artistique  
et culturelle (PEAC)**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.04.043.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DES PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)**

« Le Parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement au jeune public.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissances, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines (musique, théâtre, arts de rue, cirque, art contemporain...).

Depuis 2016, la politique culturelle de GrandAngoulême axe une partie de ses missions à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle, par la coordination des actions des établissements et des partenaires culturels (le Théâtre d'Angoulême, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le FRAC, les musées d'Angoulême, Via Patrimoine) et la mise en œuvre d'actions à destination du jeune public.

Une première phase de préfiguration (2016) a permis de structurer la démarche, de créer une dynamique de territoire et d'obtenir un financement de 7 000 € de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine. En octobre 2017, GrandAngoulême a signé un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de 3 ans (2017-2020) avec l'Etat, en la présence du Ministre de l'Education Nationale et de la Ministre de la Culture. L'objectif de ce contrat est de permettre à chaque enfant des 38 communes de GrandAngoulême de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours de citoyen en devenir, en temps scolaire et extra-scolaire.

Sur les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, les PEAC de GrandAngoulême ont concerné 4 971 jeunes du territoire, au travers de 3 682 heures d'interventions artistiques.

La démarche des parcours positionne GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les institutionnels (DRAC, Inspection Académique, Rectorat). Cela permet également de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Il est proposé de continuer en 2019-2020 la phase opérationnelle lancée en 2017 par la réalisation d'une politique d'Education artistique et culturelle s'appuyant sur :

- La coordination des établissements culturels pour des actions communes à destination du jeune public ;
- Le pilotage GrandAngoulême, au travers d'un PEAC à dominante rurale, basé sur l'expérience de l'Epiphyte ; et d'un PEAC à dominante urbaine, orienté quartiers prioritaires ;
- La mise en œuvre d'un parcours Image, liée à la spécificité du territoire : la bande dessinée et les studios d'animation.

Les moyens de mise en œuvre prennent plusieurs formes :

- Des résidences pédagogiques au long cours auprès de 20 classes ou groupes sur le territoire durant toute l'année scolaire 2019-2020 ;
- Un livret EAC à destination des enseignants et animateurs socio-culturels des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturelle partenaire (visuels réalisés par l'illustrateur angoumois Olivier Balez) ;
- Un cycle de conférences et de formations, à destination des enseignants et professionnels de la culture et de l'éducation mais également du grand public.

Il est proposé de demander un soutien de 50 000 € à la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de cette politique EAC, dans le cadre de la convention DRAC-GrandAngoulême 2017-2020 portant sur la mise en œuvre d'actions de pratiques artistiques, de sensibilisation, de formation et de coordination.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** les recettes au budget principal, chapitre 74 – fonction 30 – nature 74718.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 avril 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 avril 2019</b>

**Annexe- Budget PEAC 2019**

DEPENSES	Action, projet	Support	Détail	Montant
Communication	Graphisme, impressions, articles	Livret, flyers, invitations		6 000 €
Formations	Cycles de conférences et journées de formation			5 000 €
Résidences pédagogiques	Résidences d'artistes sur le temps long	Interventions artistiques	55€/heure	38 000 €
médiation-diffusion + résidences hors temps scolaire	Ateliers de pratique + diffusion hors ét. culturels	Ateliers & diffusion	55€ /heure	22 000 €
Parcours Image	Visites, ateliers, projections...	Visites et interventions	Taux intermittent / 55€/h	6 000 €
Parcours ateliers	Littérature, spectacle vivant, musiques actuelles et arts visuels	Ateliers et actions culturelles		66 000 €
Ressources humaines	Poste chargée de mission	Coordination		18 800 €
<b>TOTAL</b>				<b>161 800 €</b>

RECETTES	Montant	Structure
EAC	50 000 €	DRAC
Auto-financement EAC	111 800 €	GrandAngoulême
<b>TOTAL</b>	<b>161 800 €</b>	